



SYNDICAT NATIONAL DES DOUANES

FORCE OUVRIERE

LA DOUANE PASSE UN CONTRAT POUR 8400 SMARTPHONE, POUR QUI ? DANS QUEL BUT ?

Les agents de la surveillance viennent de recevoir des smartphones (8400 nous annonce-t-on) en dotation personnelle. Donc chaque agent devient responsable de ce matériel comme de son utilisation.

Au même titre que la carte Cybèle cette dotation engage les détenteurs et utilisateurs, c'est pourquoi, plusieurs points nous interpellent.

A commencer par le manque de communication sur l'usage qui doit être réservé à ce matériel. **La remise d'une doctrine d'emploi s'impose nous semble-t-il. Pas de consignes non plus sur le stockage.**

Ce type d'appareil doit faire l'objet d'une attention particulière car il contiendra vite des données sensibles ou des possibilités d'accès à des services d'Aladin (ROC en particulier) qui restent tout aussi sensibles.

Nous sollicitons qu'une communication précise sur les points relevés supra soit faite au travers d'une note adressée à chaque destinataire de ce matériel.

Nous pensons également très important que chaque agent soit bien conscient que ces appareils peuvent aussi servir à la géolocalisation et que toutes les activités sont traçables.

Des informations nous laissent entendre aussi que la mise en place de cette dotation viendrait se substituer au recours à un véritable réseau radio réservé à la douane et aboutirait aussi à l'abandon d'une partie du réseau filaire. Cette orientation, si elle s'avère exacte, n'est pas de nature à satisfaire la demande que nous portons depuis la disparition du réseau radio douane, qui n'a pas été remplacé, à ce jour, par un réseau aussi performant et fiable que ce qu'il pouvait l'être.

Notre inquiétude reste également entière à cause des zones de non-réception, des zones limitrophes qui font basculer le réseau Orange sur des réseaux étrangers (Suisse, andorran, espagnol ou autres), comme des limites de confidentialité des communications et des sites visités.

Nous sollicitons, in fine, la mise en place dans les unités d'un casier de rechargement pour portables, comportant autant de compartiments que d'appareils en dotation dans l'unité et permettant une fermeture à clef (les restaurants parisiens en sont souvent dotés nous devrions pouvoir faire aussi bien qu'eux).

Ces demandes ont été présentées ce jour au Directeur Général nous vous tiendrons informés de sa réponse.

Il serait honnête que vous sachiez exactement comment la douane souhaite vous voir utiliser ces smartphones et il est important aussi que vous saisissiez bien ce qui peut être fait avec ces appareils.

En sachant que les alarmes des locaux se révèlent être un excellent outil de contrôle de la présence ou non des agents dans l'unité, quid de la destination possible de ce tout aussi excellent moyen de géolocalisation ?